

PLAN DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS

CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce B3



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

AIR

Orientation d'Aménagement et de Programmation : Qualité de l'Air

■ Boulevard périphérique Métropolitain

— Axes urbains structurants (cours, boulevards, avenues)

EAU POTABLE

Périmètre de protection des captages

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Périmètre éloigné 2

Point de prélèvement

- Couvert par un arrêté de DUP
- Couvert par un rapport hydrogéologique

■ Aire Probable d'Alimentation des Captages (APAC)

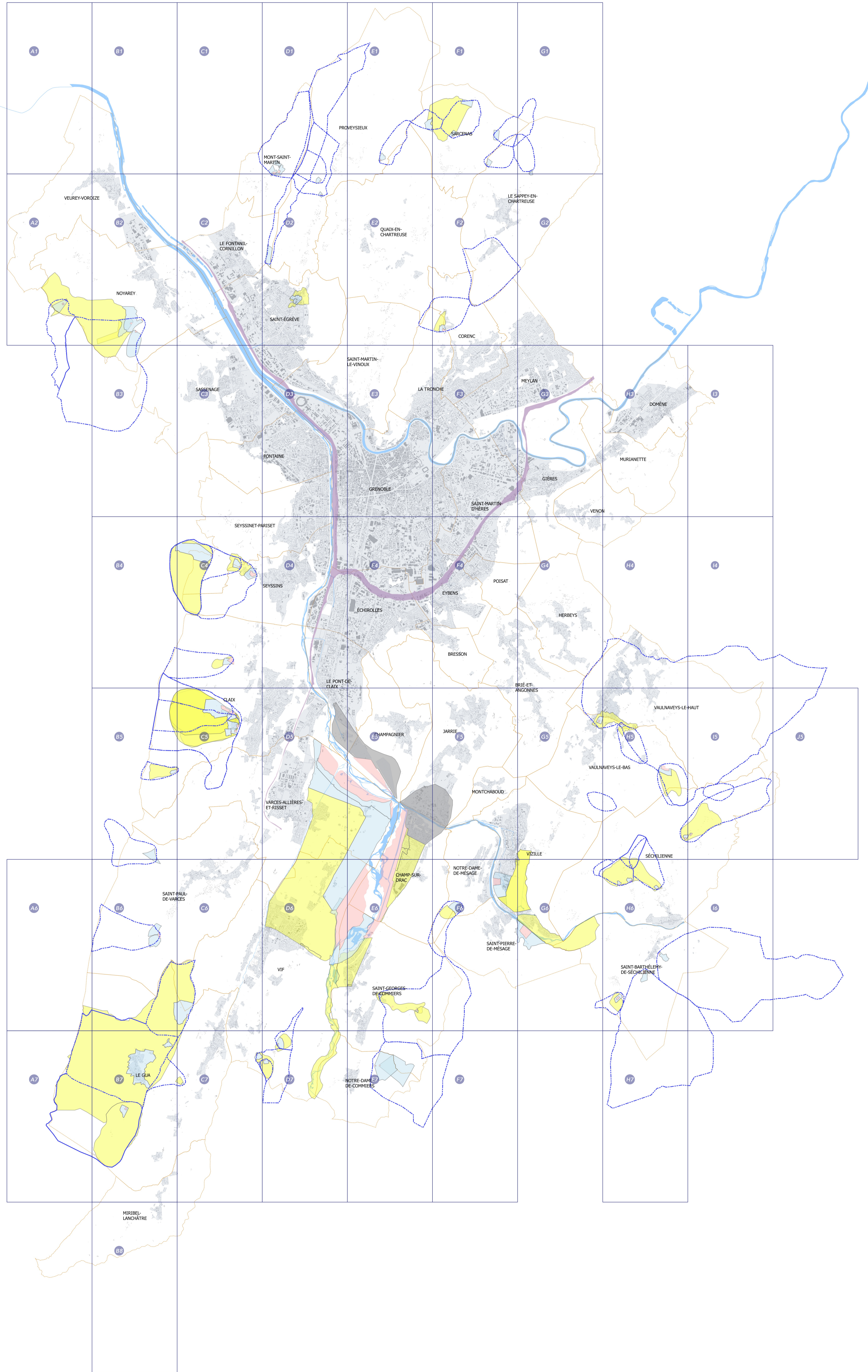
EAU USÉE

■ Assainissement Collectif

En l'absence de zonage d'assainissement collectif, la réglementation qui s'applique est celle liée à l'assainissement non collectif.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS

PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce B3



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

AIR

Orientation d'Aménagement et de Programmation : Qualité de l'Air
 Boulevard périphérique Métropolitain

Axes urbains structurants (cours, boulevards, avenues)

EAU POTABLE

Périmètre de protection des captages

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Périmètre éloigné 2

Point de prélèvement

- Couvert par un arrêté de DUP
- Couvert par un rapport hydrogéologique

 Aire Probable d'Alimentation des Captages (APAC)


EAU USÉE

 Assainissement Collectif

En l'absence de zonage d'assainissement collectif, la réglementation qui s'applique est celle liée à l'assainissement non collectif.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS

PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce B3



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

AIR

Orientation d'Aménagement et de Programmation : Qualité de l'Air

■ Boulevard périphérique Métropolitain

■ Axes urbains structurants (cours, boulevards, avenues)

EAU POTABLE

Périmètre de protection des captages

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Périmètre éloigné 2

Point de prélèvement

- Couvert par un arrêté de DUP
- Couvert par un rapport hydrogéologique

■ Aire Probable d'Alimentation des Captages (APAC)


EAU USÉE

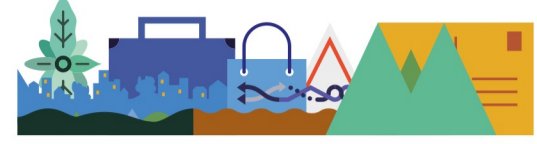
■ Assainissement Collectif

En l'absence de zonage d'assainissement collectif, la réglementation qui s'applique est celle liée à l'assainissement non collectif.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS

PLANCHE N°G4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce B3



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

AIR

Orientation d'Aménagement et de Programmation : Qualité de l'Air

■ Boulevard périphérique Métropolitain

■ Axes urbains structurants (cours, boulevards, avenues)

EAU POTABLE

Périmètre de protection des captages

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Périmètre éloigné 2

Point de prélèvement

- Couvert par un arrêté de DUP
- Couvert par un rapport hydrogéologique

■ Aire Probable d'Alimentation des Captages (APAC)


EAU USÉE

■ Assainissement Collectif

En l'absence de zonage d'assainissement collectif, la réglementation qui s'applique est celle liée à l'assainissement non collectif.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS

PLANCHE N°H4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce B3



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

AIR

Orientation d'Aménagement et de Programmation : Qualité de l'Air

■ Boulevard périphérique Métropolitain

— Axes urbains structurants (cours, boulevards, avenues)

EAU POTABLE

Périmètre de protection des captages

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Périmètre éloigné 2

Point de prélèvement

- Couvert par un arrêté de DUP
- Couvert par un rapport hydrogéologique

■ Aire Probable d'Alimentation des Captages (APAC)

EAU USÉE

■ Assainissement Collectif

En l'absence de zonage d'assainissement collectif, la réglementation qui s'applique est celle liée à l'assainissement non collectif.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

